



Nuisance sonore et menaces

Par Visiteur

Bonjour

je suis etrangere,mon voisin qui habite dessus faire bruyants tous les jours,un jour,je demande mon copain monter pour demander qu'ils fassent moins de bruyants mais ils écoutent pas et ils sont pas polis et moi j'ai trop énervé, je fais une faute je prends un couteau et monter en fait je prends le couteau de manger,et je envers pas à d'autre personne seulement pour me protéger parce que mon copain m'a poussé une fois avant,mais quand ils regardent le couteau,il dit téléphoner à la police et après ils me plaignent ils disent je les ai menacés(ils sont étrangers aussi)

j'ai y allé à la police mais je dis j'ai pas pris de couteau

mais je sais pas ils ont des photos de moi avec couteau ou pas

je sais pas comment faire ensuite,lendemain je dois aller à la police avec mon copain, je mens 1 fois déjà je sais pas comment faire pour convoquer prochain

je n'ai pas les blessés je fais rien

quel droit je peux faire pour me protéger contre des personnes profiter de moi?

Par Visiteur

Bonjour.

Si je comprends bien, votre voisin est très bruyant. Un soir, vous y êtes allée avec un couteau de cuisine sans le menacer pour autant.

Et maintenant, le voisin a porté plainte et la police vous convoque pour "violences avec armes" contre votre voisin?

Vous ne savez pas quelles sont les preuves que détient la police. Même si je doute fortement qu'ils ont des photos, ils ont peut-être des témoignages de voisins ou d'autres preuves de ce genre.

La seule chose que vous devez savoir, c'est qu'en tant "qu'accusé", vous avez le droit de mentir. Vous pouvez donc tout à fait maintenir le fait que vous n'aviez pas de couteau ce soir-là. Ce sera votre parole contre la leur.

Vous pouvez également dire la vérité, et espérer que le juge sera plus clément avec vous.

C'est un choix que vous devez seule faire.

Bien cordialement.

Je reste à votre entière disposition.